

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **24.06.05**

Date de convocation : 3 septembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 10 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Monsieur Alain ASTRUC
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

**CHALEUR RENOUVELABLE**

**Gestion déléguée du Fonds Chaleur : attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de Chaleur Renouvelable**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE a été lauréat d'un second Contrat Chaleur Renouvelable territorial de l'ADEME pour le développement de la Chaleur Renouvelable en Lozère, jusque fin 2025. Le SDEE assure dans ce cadre la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Cet accord est formalisé par la signature :

- ✓ d'une **convention de financement** permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement de la Chaleur Renouvelable sur son territoire ;
- ✓ d'un **accord cadre**, qui déterminera les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur ;
- ✓ d'une **convention de mandat**, pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L’instruction technique et économique des projets faisant l’objet d’une demande d’aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d’une Commission d’Attribution des Aides (CAA) composée du SDEE et de l’ADEME. Il est précisé que l’ADEME reste seule décisionnaire dans l’attribution des aides.

Les dossiers ci-après viennent d’être finalisés et seront présentés à l’ADEME lors de la Commission d’Attribution des Aides programmée ce vendredi 13 septembre. Il est proposé aux membres du Bureau Syndical de valider d’ores et déjà leur financement, sous réserve d’un avis conforme de l’ADEME avant de procéder à la notification des différents bénéficiaires.

Description de l’opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
<b>BOIS ÉNERGIE</b>			
<b>Études</b>			
<b>ADAPEI 48 - Mas les Bancel</b> Réalisation d’une étude de faisabilité pour la Maison d’Accueil Spécialisée et son extension, à Florac	5 040 €	4 032 €	-
<b>ADPEP Lozère - DITEP Maria Vincent</b> Réalisation d’une étude de faisabilité pour l’Institut, à St Etienne du Valdonnez	5 880 €	4 704 €	-
<b>SARL Les Fromagers de Lozère</b> Réalisation d’une étude de faisabilité pour le process agroalimentaire, au Malzieu-Ville	20 000 €	16 000 €	-
<b>Travaux</b>			
<b>EI LEYDIER</b> Réalisation d’une installation à granulés pour un immeuble de logements, à Langogne	44 739 €	29 080 €	-
<b>Commune de Langogne</b> Réalisation d’une installation à granulés pour le gymnase	111 860 €	55 608 €	33 558 €
<b>Commune de La Bastide Puylaurent</b> Réalisation d’une installation à granulés pour l’école publique	53 437 €	26 670 €	-
<b>SAS DELOR Vincent</b> Réalisation d’une installation à bois déchiqueté pour des bâtiments de machinisme agricole, à Langogne	92 855 €	32 760 €	27 596 €
<b>SCNF gares et connexions</b> Réalisation d’une installation à granulés pour la gare de Langogne	177 206 €	43 428 €	-
<b>Commune de Barre des Cévennes</b> Réalisation d’une installation à granulés pour l’école publique	25 830 €	11 676 €	7 749 €
<b>SNC ODICAT</b> Réalisation d’une installation à granulés pour un établissement de tourisme, à Bourgs-sur-Colagne	42 326 €	27 512 €	-
<b>SARL Le Roc de l’Aigle</b> Réalisation d’une installation à bois déchiqueté pour une ferme auberge, à Brenoux	64 529 €	22 100 €	19 359 €
<b>Total</b>	<b>643 702 €</b>	<b>273 570 €</b>	<b>88 262 €</b>

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
<b>GÉOTHERMIE</b>			
<b>Travaux</b>			
<b>EURL La cuisine d'Audrey</b> Réalisation d'une installation géothermique pour un établissement de tourisme, à La Panouse	40 413 €	15 600 €	10 668 €
<b>Total</b>	<b>40 413 €</b>	<b>15 600 €</b>	<b>10 668 €</b>

Il sera donc présenté lors de la CAA du 13 septembre, 3 études et 9 réalisations, qui totalisent :

- ✓ 684 115 € de dépenses éligibles ;
- ✓ 289 170 € d'aides SDEE/ADEME ;
- ✓ 98 930 € de cofinancements Région sollicités.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**VALIDE** le financement des opérations présentées ci-avant ;

**AUTORISE** son Président à signer tous documents nécessaires à cette décision.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC



La Secrétaire de séance  
Isabelle RECOULIN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20240912-20240605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024